

CONSEIL MUNICIPAL du 8 JUIN 2020

Le huit juin deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente à huit clos, sous la présidence de M. Roland COURTEILLE, maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Evelyne SURVILLE, Céline BANCAUD, Christophe CLERGE, Julien COCHET, Françoise LE CORRE, Julien MOTTIN, Corinne FERGANT, Béatrice LEHODEY, Annie LEPRINCE, Roland BOULANGER, Dominique FAÏON, Estelle GLOAGUEN, Stéphane GERMAIN, Roland COURTEILLE.

Absent excusé : Monsieur Emmanuel POULAIN (pouvoir à M. Stéphane GERMAIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Julien MOTTIN.

- oOo -

à l'ordre du jour :

N° 14-2020 Regroupement Pédagogique Intercommunal Temps d'Activité Périscolaire

M. le Maire a invité à la séance Messieurs Sylvain GOUVENOU et François LE BEHOT, respectivement Président du RPI et Directeur des écoles, afin de présenter au conseil municipal le regroupement pédagogique intercommunal et les temps d'activité périscolaire.

Créé en 1997 le syndicat scolaire regroupe les écoles et cantines de Carantilly, Dangy et Quibou. Pour son bon fonctionnement ont été instituées trois organisations indépendantes :

- La coopérative scolaire représentée par la présidente des parents d'élèves.

Fonction : récolter des fonds au profit des écoles (sorties de fin d'année, équipements...)

- Le conseil d'école représenté par le directeur des écoles.

Fonction : présenter la vie scolaire au niveau du syndicat.

- Le syndicat scolaire représenté par quatre délégués par commune.

Fonction : gérer le personnel dont celui des TAP depuis 2017 soit 17 contrats.

Les Temps d'Activité Périscolaire sont de la compétence du syndicat scolaire depuis le 1^{er} septembre 2017 (délibération N°33 du 30 juin 2017) et sont financés par l'État, la Caisse d'Allocations Familiales et Saint-Lô Agglo. A ce jour les TAP sont toujours la règle au niveau national. Si un changement devait intervenir pour une suppression des TAP et à un retour à une semaine de quatre jours, une dérogation serait nécessaire.

M. le Directeur des écoles présente l'équipe pédagogique et la répartition des classes entre les trois sites. Il précise les conditions de réouverture des écoles après le confinement, les aménagements réalisés pour appliquer le protocole sanitaire et rappelle que les enseignants des trois sites sont totalement impliqués dans leurs rôles.

Un débat entre les membres du conseil municipal s'engage durant lequel s'échangent diverses opinions.

Pour conclure, M. le Maire remercie Messieurs GOUVENOU et LE BEHOT de leur présence, informe que l'assemblée doit prochainement délibérer sur ces questions du temps scolaire et des TAP. Il propose de procéder à l'élection des délégués.

Le conseil municipal a élu pour le représenter :

- Roland COURTEILLE

- Céline BANCAUD

- Dominique FAÏON

- Corinne FERGANT

- Christophe Clergé est proposé comme suppléant. Cependant, une modification des statuts du syndicat est nécessaire pour le permettre.

N° 15-2020 Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu pour le représenter au CCAS les membres suivants :

- Julien COCHET
- Annie LEPRINCE
- Estelle GLOAGUEN
- Evelyne SURVILLE

Le président du CCAS est de droit le maire : Roland COURTEILLE.

Syndicat Départemental d'Energies de la Manche

Le conseil municipal a désigné pour le représenter au SDEM :

- Roland BOULANGER

N° 16-2020 Manche Numérique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu pour le représenter au sein du syndicat :

- Dominique FAÏON

N° 17-2020 Commission d'appels d'offres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu trois titulaires et trois suppléants pour siéger au sein de de la commission d'appels d'offres et d'adjudications.

Le président de la commission est de droit le maire : Roland COURTEILLE.

Titulaires :

- Roland BOULANGER
- Stéphane GERMAIN
- Christophe CLERGE

Suppléants :

- Julien MOTTIN
- Evelyne SURVILLE
- Estelle GLOAGUEN

Saint-Lô Agglo

Le conseil municipal a désigné pour le représenter au sein de Saint-Lô Agglo comme référent ordures ménagères :

- Stéphane GERMAIN

Organisation du travail

M. le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de l'équipe municipale d'instaurer une nouvelle organisation du travail entre le premier magistrat et les adjoints pour permettre une gestion efficace des affaires communales. Il précise que la présence des élus est importante pour répondre aux diverses sollicitations et urgences et informe qu'un planning indiquant la permanence du maire ou des adjoints a été élaboré.

M. le Maire indique que les élus du conseil municipal travailleront avec les adjoints au sein de groupes de travail - commissions. En fonction de leur demande ils se verront confier des responsabilités sur un ou plusieurs sujets. Un conseiller municipal pourra s'il le souhaite participer à un ou plusieurs groupes de travail autour de plusieurs adjoints. Ces derniers organisent et animent les sujets dont ils ont la charge.

A ce titre, M. le Maire présente un tableau dans lequel figurent les responsabilités de chaque adjoint et du maire et demande aux conseillers de bien vouloir exprimer leur souhait selon le thème de travail. L'organisation du travail sera examinée définitivement lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Informations : M. le Maire informe le conseil municipal des dossiers à traiter dont le marché à bons de commande triennal pour les travaux routiers, la commission sécurité de la salle polyvalente.

Il évoque différents points inhérents à la vie communale : élagage des chemins, divagation d'animaux, travaux sur réseau d'adduction d'eau, demande de logement ou de sécurisation routière au Moulin Lambert par la pose d'un panneau.

M. le Maire indique que la réunion des adjoints se tiendra deux fois par mois et que les horaires d'ouverture au public du secrétariat ont été modifiés en les adaptant aux horaires de travail de monsieur Dupont, secrétaire de mairie.

Saint-Lô Agglo : M. le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo aura lieu le vendredi 10 juillet 2020 pour élire son président.

La séance est levée à 22h40.